



CHAMPIONNATS « 76 » ETE

Date : 29 et 30 JUIN 2013 - Lieu : ROUEN – GUY BOISSIERE
 Bassin :25 m – 08 Couloirs – Gestion Informatique Extranat
 Date Limite d'engagements : Samedi 22 Juin 2013 à minuit



COMITE DEPARTEMENTAL
DE SEINE MARITIME



Réunion du Samedi 29 Juin – Après Midi

Ouverture des Portes 14h30

1ère Epreuve 15h30

- 100 m Nage Libre Dames et Messieurs
- 200 m Dos Dames et Messieurs
- 50 m Brasse Dames et Messieurs
- 50 m Papillon Dames et Messieurs

Réunion du Dimanche 30 Juin - Matin

Ouverture des Portes 08h30

1ère Epreuve 09h30

- 400 m Nage Libre Dames et Messieurs
- 100 m Dos Dames et Messieurs
- 200 m Brasse Dames et Messieurs
- 200 m Papillon Dames et Messieurs
- 50 m Nage Libre Dames et Messieurs

Réunion du Dimanche 30 Juin – Après Midi

Ouverture des Portes 14h00

1ère Epreuve 15h00

- 200 m 4 Nages Dames et Messieurs
- 100 m Brasse Dames et Messieurs
- 100 m Papillon Dames et Messieurs
- 200 m Nage Libre Dames et Messieurs
- 50 m Dos Dames et Messieurs

REGLEMENTS PARTICULIERS, VOIR AU VERSO





CHAMPIONNATS « 76 » ETE

Règlements Particuliers

Compétition ouverte aux nageuses et nageurs des catégories d'âges Juniors-Seniors, Cadets, Minimes et Benjamins, réalisant les minimas de la grille de temps « Championnats 76 Eté ». Les temps d'engagements devront avoir été réalisés en compétition, donc enregistrés sur la base fédérale.

- Engagements : sur extranat (www.extranat.fr) jusqu'au Samedi 22 Juin à minuit. Les bons de commandes des engagements validés doivent être envoyés à Madame Christine Mignot, 5 Rue des Bons, 27350 HAUVILLE, accompagnés du règlement. 3.35 € par course.
- Récompenses : une médaille aux trois premiers de chaque épreuve, dans chacune des quatre catégories. Les récompenses pour les nageurs de nationalité étrangère, licenciés en Seine-Maritime et pour les licenciés hors département seront remises dans le cadre d'un classement « Open ».

Forfait : 13.50 € la course ou 27 € pour deux courses et plus, sauf si déclaré par mail avant le mercredi 26 juin à ffn_76@orange.fr. Tous les clubs doivent déléguer des officiels en fonction du barème en vigueur.